



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Conseil de Communauté du 13 juin 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14  
Etaient présents : 13 membres – 0 procuration – 13 votants**

### **Administration Générale**

#### **428/2024 Attribution d'une subvention à l'association Val d'Argent Classique**

*M. le Président* expose :

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 3 avril 2024, la demande de subvention formulée par l'association Val d'Argent Classique pour l'organisation du « Festival aux chandelles ».

L'association Val d'Argent Classique fraîchement constitué se propose de faire renaître l'emblématique Festival aux Chandelles avec l'ambition de mieux refléter la société contemporaine. Tout en conservant une approche artistique d'excellence, le festival cherche à relever deux défis essentiels : l'inclusion des publics et l'ouverture à la musique d'aujourd'hui. Le festival se déroulera du 8 au 12 mai 2024 à Sainte Marie aux Mines. L'association Val d'Argent Classique sollicite, dans ce cadre, une subvention intercommunale à hauteur de 8 000 € pour un coût total de 62 000 € (soit 13% du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que la manifestation « Festival aux chandelles » est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à l'association Val d'Argent Classique une subvention maximale de 6 000 euros. Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue des manifestations, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2ème tranche. Un premier versement de 50 % sera effectué suite à cette délibération et la signature de la convention, le reste sera versé après remise de documents, notamment le bilan financier de la manifestation.

**Le Conseil Communautaire,**

**CONSIDERANT** le vote du 11 avril 2024 affectant un montant de 35 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de l'association Val d'Argent Classique,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Culture en date du 03/04/2024,

**SOUTIENT** l'organisation, par l'association Val d'Argent Classique, du projet « Festival aux chandelles »,

**ATTRIBUE** une subvention maximale de 6 000 € à l'association Val d'Argent Classique, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2024 aux porteurs de projets culturels.

**Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)**

Le secrétaire de séance,

  
Jean-Luc FRECHARD

Le Président,

  
Jean-Marc BURRUS

